

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 17 JANVIER 2019**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

MMES DARRIET, GOUDENECHÉ, GUIRAUDON, LAPORTE, RISPAIL  
MM. BIRAC, BOURREL, CHALOU PIN, DROUHIN-DAGAULT, GARRIGUES, LAFOSSE,  
MANGIEU

Absents excusés :

M BALADE ayant donné procuration à M DUMENIL

M NORMANT ayant donné procuration à M BIRAC

M Jean-Philippe MANGIEU est élu secrétaire de séance.

### **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le compte-rendu du dernier Conseil Municipal. Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

### **CONVENTION DE SERVITUDE AVEC LE SDEEG POUR LE PASSAGE D'UNE LIGNE SOUTERRAINE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'établir une convention de servitude pour un passage de ligne électrique souterraine sur un terrain dont la commune est propriétaire : parcelle ZE 91.

Madame Darriet signale que la photo accompagnant le plan cadastral semble indiquer qu'une parcelle concernée appartient à Monsieur Sylvain Lagardère. Monsieur le Maire demandera un éclaircissement à ce sujet au SDEEG. Néanmoins, cette remarque n'ayant pas d'impact sur la convention à signer, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer ladite convention.

#### Délibération n° 2019-001

*Monsieur le Maire indique que les travaux réalisés par le Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde de sécurisation basse tension – Poste Vidalot ont occasionné le passage d'une ligne souterraine sur la parcelle cadastrée section ZE n°91 appartenant à la Commune.*

*Monsieur le Maire sollicite l'autorisation de l'assemblée afin de signer l'acte authentique en la forme administrative correspondant à la servitude accordée au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.*

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte authentique en la forme administrative régularisant la servitude accordée au Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde.*

### **RENOUVELLEMENT ADHÉSION MARCHÉ ACHAT ÉLECTRICITÉ 2020-2022**

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler son adhésion au futur marché passé avec le SDEEG pour une offre groupée de fourniture d'électricité pour la période 2020-2022

## CONTRAT CABINET DE COURTAGE « CENTRALE DE FINANCEMENT »

Le principe avait été retenu de solliciter un cabinet de courtage pour rééchelonner les emprunts en cours et obtenir le financement du nouvel atelier technique.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de signer une convention avec le cabinet « centrale de financement ».

### Délibération n° 2019-002

*Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été retenu de solliciter un cabinet de courtage pour rééchelonner les emprunts en cours et obtenir un financement pour le nouvel atelier technique.*

*Il propose La Centrale de Financement, courtier en intermédiation bancaire et financière dont le siège social se trouve à LANGON (Gironde), 27 Route des Frères St Blancard.*

*Il sera demandé le concours du mandataire pour l'obtention d'un ou des prêts présentant les caractéristiques principales suivantes :*

	<b>Prêt 1</b>	<b>Prêt 2</b>	<b>Prêt 3</b>
<b>Type de prêt</b>	<i>Prêt bancaire</i>	<i>Prêt bancaire</i>	<i>Autre relais TVA</i>
<b>Montant</b>	<i>213 249 €</i>	<i>61 800 €</i>	<i>30 882 €</i>
<b>Taux</b>	<i>4,00 %</i>	<i>4,00 %</i>	<i>4,00 %</i>
<b>Durée amortissement</b>	<i>84 mois</i>	<i>84 mois</i>	<i>6 mois</i>

*Frais de mandat de recherche : 3 % des financements.*

*Le Maire entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :*

*- **APPROUVE** la proposition*

*- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le mandat de recherche ainsi que toutes pièces relatives à ce dossier.*

## RAPPORTS DES COMMISSIONS

### SIRP:

L'achat de tableaux numériques et tablettes a été validé. L'installation se déroulera pendant les vacances scolaires de février et la formation des enseignants à l'utilisation des outils se fera à partir du 4 mars.

Il est prévu d'injecter de la laine soufflée sous le toit de l'école de Bieujac. Le coût approximatif de l'achat des matériaux et de la location de l'appareil est de 1 260 € HT. Il est nécessaire de prévoir rapidement le remplacement des tuiles.

Le sujet de la garderie a été de nouveau abordé. Madame Darriet, déléguée titulaire de la commune de Bieujac au SIRP, souhaite obtenir l'avis des élus bieujacais sur le principe souhaité par la municipalité de Saint-Pardon de Conques de rembourser à certains parents tout ou parties des coûts facturés de garderie. Après échanges, il ressort que le Conseil Municipal de Bieujac n'est pas favorable à cette démarche, discriminatoire pour les écoliers de Bieujac et inéquitable dans ses modes de calcul, ne prenant aucunement en compte la situation fiscale des foyers.

### Fêtes et cérémonies:

Pour la cérémonie des vœux à la population, la prestation traiteur sera assurée par « La p'tite épicerie de Méli ».

Pour le repas des seniors du 17 mars, le repas sera élaboré par Monsieur Rouzié et l'animation se composera de deux tableaux de danses sévillanes et flamenco.

## COMPTE-RENDUS DE REUNIONS

### Gens du voyage :

Une subvention a été obtenue pour la réalisation de travaux sur l'aire de Sève, commune de Toulenne. Le lieu pour la future aire de grand passage est toujours en discussion.

## QUESTIONS DIVERSES

- Travaux église devant école :

Les travaux d'aménagement de la route devant l'école débuteront le 18 février pour une dizaine de jours. Cette période correspondra aux vacances scolaires.

- Hameau des Sources :

Monsieur Birac demande ce qu'il en est du budget annexe. Monsieur le Maire informe le Conseil qu'après différents échanges avec le Trésor Public, la clôture du budget annexe correspondant est confirmée.

- Circulation le long des voies de la commune :

Madame Rispaill propose qu'à l'occasion des vœux à la population, il soit rappelé tout l'intérêt, pour les enfants circulant à pied le matin et le soir le long des routes, au moment du ramassage ou de la dépose scolaire, de porter des vêtements et des dispositifs haute visibilité. Monsieur le Maire passera le message.

Monsieur Mangieu propose que soit étudiée la possibilité d'installer un ou deux points lumineux supplémentaires entre l'entrée dans la commune et la mairie. Monsieur le Maire indique qu'un chiffrage sera effectué.

- Déploiement de la Fibre :

Monsieur Mangieu indique que la phase opérationnelle débutera bien en janvier 2019. Une liste de 29 endroits où un élagage est nécessaire à proximité des câbles ou poteaux a été établie ; des courriers vont être remis aux riverains concernés avant la fin du mois.

- Plan de financement du futur atelier communal:

Monsieur Birac rappelle au Conseil l'ensemble des demandes faites pour des aides ou subventions

- Eglise :

Madame Goudenèche s'étonne du fait qu'elle n'a plus aucune information du Diocèse concernant les événements se déroulant à l'église de Bieujac. Monsieur le Maire informe que le Diocèse a confirmé que le suivi quotidien de l'église n'est pas du ressort de la Mairie. Il appartient donc à Madame Goudenèche d'effectuer, si elle le souhaite, une démarche à titre personnel auprès du Diocèse.

- Salle polyvalente :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal un projet de fresque pour le mur situé devant la scène. L'ébauche présentée ne retient pas l'adhésion du Conseil, même si le principe reste intéressant. Monsieur le Maire appelle chacun(e) à réfléchir sur le sujet pour qu'une réalisation soit faite en 2019. Une vigilance particulière sera portée aux dégradations possibles (traces de pied en particulier)

- Remerciements :

Monsieur le Maire informe le Conseil des remerciements des Restos du Cœur pour le don réalisé par la Commune.

Monsieur le Maire informe le Conseil des remerciements des familles Saint-Marc et Bellard suite aux décès de proches.

Prochain conseil prévu le 21 février 2019 à 19 h 00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10